

Image not found or type unknown



Obligation de chauffage pour local commercial

Par **rox49**, le **04/02/2015** à **16:26**

bonjour,

Je loue actuellement un local commercial qui est uniquement chauffé par une climatisation réversible. Le voisinage se plaint du bruit des "blocs de clim" qui sont situés sur le toit de l'immeuble. Je n'ai pas d'autre solution pour me chauffer que de mettre en route cette climatisation qui est vétuste.

Quelles sont les obligations de mon propriétaire dans ce cas de figure. Est-ce que les travaux de rénovation très onéreux sont à ma charge. Est-ce que ce dysfonctionnement peut faire parti des vices cachés ?